Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 029-200066868-20251124-126_2025-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

OBJET :

SDEF, réseau Smart Connect LoRa : Fixation du montant de la redevance des conventions d'occupation du domaine public non routier

Date de convocation :

17/11/2025

Membres en exercice :

35

Nombre de participants :

22

Nombre de votants :

32

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2025

N°126/2025

Le 24 novembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS.

Membres présents :

M. CUSSET Yann, M. DEFLOU François-Xavier, M. DEVERRE Philippe, Mme DREUX Christiane, Mme GAOUYER Christelle, M. GUENNEGUES Jean- Luc, M. GUILLON Laurent, M. KERNEIS Mickaël, M. KERSPERN Jean Claude, M. LASSAGNE Ludovic, Mme LASTENNET Christine, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MOIGNE Yves, M. LE PAPE Henri, M. LE ROUX Hervé, M. LEBRUN Luc, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. PASQUALINI Marc, M. PRIGENT Pascal, Mme VIGOUROUX Gaëlle

Membres absents avec pouvoir :

M. BERTHELOT Patrick ayant donné pouvoir à M. CUSSET, M. BETRANCOURT Thierry ayant donné pouvoir à M. LE MEROUR, M. BLANCHARD Noël ayant donné pouvoir à M. GUENNEGUES, Mme GOBBE Dorothée ayant donné pouvoir à M. PASQUALINI, M. GOURVEZ Jean-Yves ayant donné pouvoir à M. DEVERRE, M. LARS Roger ayant donné pouvoir à M. KERNEIS, M. LEZENVEN Jean Michel ayant donné pouvoir à Mme LASTENNET, Mme MAUGEAIS Isabelle ayant donné pouvoir à M. PRIGENT, M. MORVAN Henri ayant donné pouvoir à M. LEBRUN, Mme PORCHER Monique ayant donné pouvoir à M. DEFLOU

Membres absents et excusés :

Mme CALVEZ Michèle, Mme JAMBOU Laura, Mme LE MONZE Fanchon

M. GUENNEGUES est désigné secrétaire de séance.

Le Président laisse la parole à Joseph LE MEROUR, Vice-Président en charge des travaux, de l'assainissement et de l'aménagement numérique.

Le Vice-Président rappelle que par délibération en date 30 septembre 2024, le Conseil communautaire a approuvé la convention de partenariat avec le SDEF relative à la mise en œuvre d'un service d'objets connectés.

Pour la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon-Aulne maritime, 6 sites ont été identifiés pour l'implantation des équipements nécessaires au fonctionnement du réseau :

- Réservoir de la Montagne, Argol
- Réservoir de Penn Ar Lenn, Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h
- Réservoir D63, Lanvéoc
- Réservoir de Keraudren, Camaret-sur-mer
- Réservoir de l'allée des Aubépines, Crozon
- Piscine Nautil'Ys, Crozon

Le bureau communautaire, réuni le 14 octobre 2025, a autorisé le Président à signer les conventions d'occupation du domaine public non routier pour permettre l'implantation des équipements nécessaires au fonctionnement du réseau « Finistère smart connect ».

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 029-200066868-20251124-126_2025-DE

Concernant le montant de la redevance relative à ces conventions, le SDEF sollicite une exonération. En effet, l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement au motif que l'occupation ou l'utilisation est la condition naturelle et forcée de l'exécution de travaux ou de la présence d'un ouvrage, intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous.

En l'espèce, le projet Finistère Smart Connect est un projet visant à permettre au SDEF et ses adhérents, c'est-à-dire la Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne maritime et les communes du territoire d'optimiser leurs politiques publiques en réseau et d'accélérer la transition énergétique dans le cadre de leurs missions de service public. Elles disposeront ainsi d'une infrastructure permettant à leurs capteurs d'être collectés et stockés pour, une fois traités, faciliter l'aide à la décision et l'exercice des missions de services public.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte d'accorder au SDEF une exonération de la redevance des conventions d'occupation du domaine public non routier relatives à l'implantation des équipements nécessaires au fonctionnement du réseau « Finistère smart connect ».

Affiché le : 27/11/25

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS



Le Secrétaire,

Jean Luc GUENNEGUES

